

La Plaquette Enragée

Novembre 2026

Toutes et Tous en grève le 26 novembre pour exiger de vraies négociations !
18 ans d'attente et toujours rien :
la CFDT refuse de signer un accord au rabais !

Après un premier abandon en 2021 et des discussions relancées en 2024, la direction de l'EFS propose un texte sur les classifications et les rémunérations qui ne passera pas, faute de signataires.

La CFDT assume une position claire : nous ne signerons jamais un accord qui rate sa cible et dessert les salariés.



Rénover une classification collective, ce n'est pas un exercice comptable ou un simple toilettage de façade. C'est un acte fondateur qui doit reconnaître la réalité de nos métiers, notre technicité et l'engagement quotidien des équipes auprès des donneurs et des patients. Or, le compte n'y est pas.

Depuis 18 ans, les grilles salariales de l'EFS sont figées alors que l'inflation cumulée atteint 33,6 %. Accepter un texte inabouti reviendrait à entériner le déclassement de nos professions et à condamner les agents à une impasse salariale durable.

La CFDT est réformiste et dialogue volontiers, mais négocier n'est pas capituler.
Face à cet échec, la mobilisation s'impose.

Dates à retenir

- **02/12/2026 :** Limite de la pose des repos de la P1 (17 janvier au 13 mars)
- **26/11/2026 :** Jour de paie



Délégués Syndicaux Régionaux IDF
Catherine FERNANDEZ : 06.13.15.98.63
Frédéric DIDELOT : 06.88.41.80.46

Référente Cadre
Emmanuelle BINET : 01.55.25.12.29
Référente Handicap
Lesly JUBERT :06.67.35.34.22
+ de renseignements : cfdt.efsidf@gmail.com

VOUS REPRÉSENTER

VOUS DÉFENDRE

VOUS ÉCOUTER

AMÉLIORER VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

OBTENIR DE NOUVEAUX DROITS

PORTRAIT DE VOS ELU-ES

Jeanne Le Donge : jeune militante, grande énergie et voix des collègues

Technicienne de laboratoire en IH/DEL/EIH à Saint-Antoine depuis juillet 2021, Jeanne Le Donge a rejoint **la CFDT** en 2022, à seulement 21 ans. Jeune militante débordante d'énergie, elle s'est tout de suite reconnue dans les valeurs de **la CFDT**. Aujourd'hui déléguée syndicale de Saint-Antoine, elle s'engage pour faire entendre ses collègues, les accompagner et améliorer leur quotidien au travail.
En tant que représentante syndicale au CSE, elle porte également la voix de la CFDT à l'échelle régionale, dans l'intérêt de l'ensemble des adhérent·es et des salarié·es de l'EFS Île-de-France.



Son histoire avec **la CFDT** commence par une rencontre : celle de Catherine Fernandez, déléguée syndicale régionale, et de son énergie communicative. Catherine lui parle de l'engagement syndical et de l'importance, pour les jeunes salarié·es, de prendre leur place et de faire entendre leur voix. Jeanne est séduite par la convivialité, la solidarité et le partage qui animent le collectif.

Dans ses missions, Jeanne informe et écoute ses collègues pour contribuer à l'amélioration de leurs conditions de travail. Elle a notamment alerté sur les températures extrêmes subies par les salarié·es de Saint-Antoine : une mobilisation qui a contribué à l'installation de la climatisation tant attendue.

Ce qu'elle aime dans le militantisme, c'est avant tout la rencontre : découvrir des métiers et des personnes, mieux comprendre les réalités de l'EFS, partager des expériences et chercher ensemble des solutions. Pour Jeanne, l'engagement syndical, c'est une équipe sur laquelle on peut compter, où chacun·e peut apporter sa voix et son énergie.

Bavarde et toujours prête à échanger, Jeanne aime faire circuler la parole et créer du lien. Parce que derrière chaque revendication, il y a des personnes, des réalités vécues et le besoin de ne pas rester seul·e face à une difficulté.

Envie de partager vos idées, de rencontrer des collègues engagé·es et de faire avancer les choses ? Rejoindre la CFDT, c'est prendre sa place dans un collectif solidaire, à l'écoute et proche du terrain.



Changement de planning : le délai compte… et le volontariat aussi !

Le planning prévisionnel individuel de 8 semaines doit être communiqué au moins 15 jours avant le début de la période.
Une modification à l'initiative de l'EFS doit rester exceptionnelle et être justifiée par l'intérêt du service.
L'ANAT prévoit un délai de prévenance de 7 jours calendaires ou 7 jours ouvrés pour les travailleurs de nuit.

📅 Modification annoncée au moins 7 jours à l'avance

L'EFS peut modifier un planning dans le respect de ces conditions. Mais le délai de prévenance ne donne pas carte blanche : l'accord précise que la modification ne doit pas remettre en cause les congés, jours de repos et JRTT validés.

Le repos hebdomadaire est planifié sur la période de 8 semaines. Pour **la CFDT**, lorsqu'il figure sur le planning communiqué, il doit donc être pris en compte comme un repos planifié : son déplacement ne devrait pas être traité comme une simple modification ordinaire, même si le délai de 7 jours est respecté.

⏱️ Modification annoncée à moins de 7 jours

Le délai prévu par l'ANAT n'est pas respecté. En cas de besoin imprévu, le salarié doit donner son accord et a le droit de dire **"NON"** .

Une modification de dernière minute ne doit pas devenir une pratique habituelle ni être imposée comme si le délai conventionnel avait été respecté.

En cas de remplacement inopiné proposé par l'employeur et accepté par un salarié concerné par l'accord, l'indemnité forfaitaire s'applique si le remplacement est proposé à moins de 7 jours ou de 7 jours ouvrés pour les travailleurs de nuit et entraîne un décalage d'au moins 4 heures à la prise ou à la fin du poste par rapport au planning prévu. **Elle est de 33,31 € brut du lundi au samedi et de 49,95 € brut le dimanche et les jours fériés**.

Le volontariat ne doit pas être confondu avec une obligation pour le salarié d'accepter. Avant de donner votre accord, demandez que la modification et ses conséquences sur vos repos soient précisées par écrit.

📌 À retenir

7 jours ou plus : modification exceptionnelle, justifiée par l'intérêt du service, sans remise en cause des congés, jours de repos et JRTT validés.
Moins de 7 jours : le délai de prévenance n'est pas respecté ; la CFDT demande que l'employeur recherche d'abord des volontaires.
Dans tous les cas : conservez le planning initial et demandez une trace écrite de toute modification.

Pour la CFDT : le respect du délai ne suffit pas à effacer les garanties de l'ANAT sur les repos validés.
En cas de changement de dernière minute, le volontariat doit être privilégié.



Des questions ? Contactez vos élus CFDT !

NOTRE QUOTIDIEN MÉRITE D'ÊTRE ENTENDU LA CFDT LANCE UNE ENQUÊTE NATIONALE SUR LA CHARGE DE TRAVAIL DES CADRES.

NOTRE QUOTIDIEN DE TRAVAIL MÉRITE D'ÊTRE PLEINEMENT PRIS EN COMPTE. AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS, IL EST ESSENTIEL DE FAIRE REMONTER LA RÉALITÉ DU TERRAIN.

En tant que première organisation syndicale chez les cadres, tant en nombre d'adhérents que de suffrages obtenus, la **CFDT** a signé le protocole d'accord NAO 2026, qui prévoit notamment un renforcement de l'étude de la charge de travail de l'ensemble des cadres et non plus uniquement des cadres autonomes.

En 2025, les cadres représentent un quart des effectifs.

Afin de porter au mieux votre voix, **la CFDT lance une enquête** destinée à recueillir votre expérience et votre ressenti sur plusieurs sujets essentiels : **la charge de travail, les effectifs, le management, le télétravail et la reconnaissance de votre investissement professionnel**.

À partir des réponses, nous construirons des revendications concrètes visant à améliorer nos conditions de travail. Plus la participation sera importante, plus notre capacité à agir et à obtenir des avancées sera forte.

S'exprimer, c'est déjà agir pour faire évoluer les choses.

Le sondage nécessite environ dix minutes pour être complété. Il est strictement anonyme, aucune donnée personnelle n'étant collectée ou associée aux réponses fournies par les participants.

Vous pouvez donc vous exprimer librement et en toute confiance.

Vos militants cadres **CFDT** de l'EFS



